

# **Ecole intercommunale Aldupré**

## **Compte-rendu du Conseil d'école du vendredi 30 avril 2021**

Présidente de séance : Mme GAY (en l'absence de Mme BONGIOVANNI, directrice, en congé parental)

Secrétaire : M. CHEVRY

**Compte-tenu des restrictions sanitaires, le Conseil d'école se réunit par visio-conférence et en comité restreint.**

### **Sont présents :**

- M. GAY et M. POTIER (membres du Conseil municipal d'Allondans), M. MATHIEU (Maire de Présentevillers), M. LACROIX (Maire de Dung),
- M. MARECHAL, Mme MOUGEL, Mme LAFAGE et Mme ENGLER, représentants des parents d'élèves
- Mme BRUTILLOT, M. CHEVRY, M. BÔLE et Mme GAY, enseignants

### **Sont excusés :**

- Mme MARTIN (Maire d'Allondans)
- M. LEBRUN (responsable du périscolaire)
- Mme JAMAÏ (enseignante)

### **Ordre du jour**

#### **Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021.**

Mme GAY explique :

- la dérogation actuelle quant à l'organisation du temps scolaire avec la semaine de 4 jours, votée en 2018 pour trois ans.
- la nécessité de se prononcer pour la reconduction ou le changement du rythme actuel pour la rentrée de septembre 2021.
- le cadre légal.

#### **1) Cadre général de l'organisation du temps scolaire**

- 24 heures d'enseignement réparties sur une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin
- Une durée d'enseignement de 5 h 30 au maximum par jour
- Une demi-journée n'excédant pas 3 h 30
- Une pause méridienne d'1h 30 au minimum

#### **2) Cadre dérogatoire de l'organisation du temps scolaire**

- Dérogation aux maxima horaires de 5 h 30 par jour et 3 h 30 par demi-journée
- Et/ou demi-journée de classe le samedi matin
- Et/ou allègement de la semaine d'enseignement compensé par un raccourcissement des congés d'été
- Huit demi-journées par semaine comprenant au moins cinq matinées, pas plus de 24 heures hebdomadaires, pas plus de 6 heures par jour et pas plus de 3 h 30 par demi-journée. Dans ce cas de figure, les activités périscolaires sont développées sur un après-midi (PEDT obligatoire).
- 4 jours par semaine (les 24 heures obligatoires d'enseignement sont réparties sur 4 jours, à raison de 6 h par jour).

**Les Mairies** sont toutes pour la reconduction et pensent qu'il n'y a pas lieu de changer d'organisation.

**Les huit parents d'élèves élus** sont favorables à la reconduction du rythme actuel de la semaine de quatre jours. L'école le mercredi matin obligerait à lever tôt les enfants un jour de plus.

Des échanges ont eu lieu entre **M. LEBRUN, responsable du périscolaire**, et Mme GAY.

Un changement de rythme nécessiterait, côté pratique, la mise en place d'un temps d'accueil périscolaire plus long le soir et la mise en place d'un temps d'accueil périscolaire le mercredi matin. Ce n'est pas impossible mais cela nécessiterait de longues réflexions collectives des différents partis et la période Covid que nous vivons ne se prête pas aux grands changements.

**Les enseignants** pensent qu'une matinée supplémentaire pourrait être bénéfique aux élèves au niveau des apprentissages, notamment en maternelle.

Toutefois la coupure du mercredi matin semble également importante pour les enfants.

Mme BRUTILLOT rappelle qu'avant la semaine de 4 jours, les élèves venaient à l'école le samedi matin (les enseignants trouvaient cela plus efficace pour les apprentissages scolaires).

Il semble toutefois plus facile aux enseignants de reconduire l'organisation actuelle, d'autant que les élèves vivent déjà depuis un an pas mal de changements causés par l'épidémie actuelle.

A noter : s'il y avait un changement de rythme et un retour au cadre « normal », cela impliquerait des horaires de transports scolaires modifiés et des trajets supplémentaires le mercredi.

**Vote à main levée** (4 parents élus / 4 enseignants / 1 représentant de chaque mairie) :

Vote pour le changement de l'organisation actuelle : 0

Abstention : 2

Vote pour la reconduction de l'organisation actuelle : 9

**Le conseil d'école d'Aldupré demande donc une reconduction du cadre dérogatoire, c'est-à-dire la prolongation du rythme actuel (semaine de 4 jours).**

Mme GAY souhaite que le document officiel soit signé par les trois Maires avant le 7 mai 2021. Merci !

**Remerciements à toutes les personnes présentes.**

Fin de la séance à 18h20.

La présidente

Mme GAY



Le secrétaire

M. CHEVRY

